



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation au concours interne d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe au titre de l'année 2020

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

Le concours interne d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe est ouvert aux agents de l'Etat âgés de 23 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours et au moins quatre années de services publics.

Ils doivent également être titulaires du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité et ne pas être inscrit sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de permis de conduire prononcées en application des dispositions du code de la route.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

Préparation écrite :

La préparation aux deux épreuves d'admissibilité a pour objectif de renforcer la capacité de compréhension, d'analyse et d'expression des candidats et à répondre à des questions sous la forme de réponses structurées.

Préparation orale :

La préparation à l'épreuve orale d'admission consiste à renforcer la capacité du candidat à préparer les éléments de son parcours professionnel ainsi qu'à le présenter face à un jury dans les meilleures conditions au regard des exigences de l'épreuve orale en tenant compte des attentes des jurys.

Elle a également pour objectif d'aider les candidats à s'adapter aux questions et au comportement du jury, s'exprimer avec aisance et utiliser les ressources de la communication non verbale.

Le jury évalue également sa motivation, son intérêt pour le domaine de l'éducation et de la sécurité routières, ses aptitudes relationnelles et sa capacité à exercer les fonctions normalement dévolues aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ECRITE

L'INSERR est chargé d'organiser cette préparation à distance pour le ministère de l'Intérieur

Une page sera dédiée aux candidats via le site internet de l'INSERR : www.inserr.fr, onglet «formations» ; rubrique «préparation au concours interne»

- pour la première épreuve : 3 devoirs (rédaction d'une note de synthèse),
- pour l'épreuve de questions : 3 devoirs portant sur le droit administratif et 3 devoirs portant sur le droit pénal en lien avec le code de la route et la sécurité routière.

L'INSERR mettra à disposition des candidats une méthodologie en e-learning de l'épreuve de questions à réponses courtes. Pour se connecter, un identifiant leur sera demandé.

Les codes d'accès seront transmis au moment de la confirmation d'inscription à la préparation par l'INSERR.

3 – DEROULEMENT ET CONTENU DE LA PREPARATION ORALE (en cas d'admissibilité)

Cette préparation de deux journées en présentiel organisée au centre national de formation du ministère de l'Intérieur à Lognes (77) est proposée en option aux candidats admissibles affectés en administration centrale et en Ile-de-France. (Pour les agents en fonction en services déconcentrés en province, la préparation à l'oral sera organisée localement).

Cette formation sera animée par un formateur externe. Elle portera sur la méthodologie de présentation à une épreuve orale et sera axée sur des apports théoriques mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire. L'approche pédagogique sera participative (travail en groupe, sous-groupe, individuel).

Un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière interviendra sur les exigences propres au métier d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un minimum de deux devoirs sur les trois proposés pour l'épreuve de la note de synthèse et pour l'épreuve des QRC ;
- suivre la formation en présentiel (si option choisie) ;
- se présenter aux épreuves du concours interne.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée, dactylographiée par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur ou correspondant de formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Les candidats devront indiquer impérativement leur numéro de matricule sur la fiche d'inscription.

Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète ou après le vendredi 27 septembre 2019 ne sera pas prise en compte.

6 – FINANCEMENT

Frais pédagogiques :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Frais logistiques : (journées en présentiel sur le site de Lognes) :

Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration ne sont pas pris en charge par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Attention : la SDRF ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.

7 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours interne.

Les candidats doivent s'inscrire au concours interne par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

Dates prévisionnelles du concours interne d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe

Date d'ouverture des inscriptions : 4 novembre 2019

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : 4 décembre 2019

Date des épreuves écrites d'admissibilité : 4 février 2020